

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 juin 2026**

En exercice 11
Présents 11
Votants 11

L'an deux mil vingt-six
le 20 mai à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia,
M. TRICHARD Robert, MME DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole,
MARTY Audrey, MM. CARRIÉ Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS
Xavier, KOLCHAK Serge, BELAIN Eric

ABSENT : /

Mme Patricia DARDILHAC a été élue secrétaire

*M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de signer la feuille de présence, puis,
après avoir constaté que le quorum est atteint, propose de débiter la séance.*

*Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026 : Adopté à la majorité (10
voix pour-1 voix contre : M. KOLCHAK).*

*Monsieur KOLCHAK, absent lors de la réunion du 20 mai 2026, émet des réserves
concernant les travaux de requalification de la rue du Parc. Il considère que les jeunes
enfants qui circulent sur la route principale ne sont pas en sécurité.*

*Il demande que l'on établisse un audit sur les travaux de voirie à effectuer, notamment en
ce qui concerne la sécurité, que ces travaux soient chiffrés et que le Conseil Municipal
donne un ordre de priorité.*

*Monsieur le Maire répond que le Conseil Municipal est tout à fait conscient des problèmes
de sécurité et qu'il est prévu de réaliser un état des lieux.*

*Il rappelle que la route principale dans le Bourg est une route départementale et qu'il
convient de se concerter avec les services du Département. Ce type de dossier demande du
temps.*

**1-2026 44 ÉLECTIONS SÉNATORIALES : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES
SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2026**

En application des articles L.283 à L. 293 et R.131 à R.148 du Code Electoral
et

Conformément à l'article 1 de l'arrêté Préfectoral du 21 mai 2026 fixant le nombre de
délégués et suppléants pour les communes de la Haute-Vienne pour l'élection des sénateurs
du 27 septembre 2026 et précisant le mode de scrutin, le Conseil Municipal de Nouic s'est
réuni ce jour, vendredi 5 juin 2026 à 19 heures à la Mairie

Il a été procédé à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants.

1. Effectif légal du conseil : 11
2. Nombre des conseillers municipaux en exercice : 11
3. Nombre des conseillers présents à l'ouverture du scrutin et participant au vote : 11
4. Nombre de procurations : 0

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

-Nombre de votants : 11

- Nombre de suffrages déclarés blancs
par le bureau : 1

-Nombre de suffrages exprimés : 10

- Nombre de suffrages recueillis par :

M. Frédéric REBEYRAT : 10 (dix voix)

A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat :

M. Frédéric REBEYRAT né le 11 février 1976 à Limoges (Haute-Vienne) domicilié à NOUIC (87330) 16, place du Docteur Justin Labuze

ELECTION DE TROIS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

-Nombre de votants : 11

- Nombre de suffrages déclarés blancs
par le bureau : 1

-Nombre de suffrages exprimés : 10

- Nombre de suffrages recueillis par :

Mme Joëlle DELUCHE : 10 (dix voix)

M. Robert TRICHARD : 10 (dix voix)

Mme Patricia DARDILHAC : 10 (dix voix)

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat :

- Mme Joëlle DELUCHE née le 23-12-1943 à LIMOGES
(Haute-Vienne) domiciliée à NOUIC (87330) 8, allée des Cerisiers La Bastide

- M. Robert TRICHARD né le 21-08-1951 à Nouic (Haute-Vienne) domicilié à NOUIC (87330) 8, rue du Puits -Coux

- Mme Patricia DARDILHAC née le 23-07-1968 à PARIS (14^{ème} arrondissement)
domiciliée à NOUIC (87330) 2, allée du Chat- La Vergne.

Scrutin a été déclaré clos à 19 h 46 minutes

**2-2026 45 DEMANDE DE PRET A TAUX BONIFIÉ PAR LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL- PROGRAMME 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année le Conseil Départemental négocie avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin une bonification du taux au profit des communes à faible potentiel fiscal corrigé (inférieur à 581 800 € pour 2026).

La Commune de Nouic remplit les conditions

Afin de lui permettre de compléter le financement des travaux de requalification de la rue du Parc, la Commune pourrait bénéficier de ce prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

- Sollicite le prêt au taux bonifié par le Conseil Départemental (montant : 6 000.00 € - taux d'intérêt avant bonification : 3.95 % - taux après bonification du Département : 1.95 % - durée : 10 ans – périodicité : annuelle – frais de dossier : 50 €).

- Décide d'affecter ce prêt au financement des travaux de requalification de la rue du Parc

- Arrête le plan de financement de ces travaux comme suit :

Montant des travaux TTC	68 400.00 €
Subvention GRVC (sollicitée) (40 %)	22 800.00 €
Emprunt du Conseil Départemental	6 000.00 €
Autofinancement	39 600.00 €

- Dit que les crédits sont prévus au budget communal

- Dit que les travaux seront débutés au cours du deuxième semestre 2026

- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes.

En italique bleue : non porté sur les délibérations transmises au contrôle de légalité

Séance levée à 20 h 00 minutes

Fait à Nouic , le 2026

La secrétaire

Patricia DARDILHAC



Le Maire

Frédéric REBEYRAT

